

## Naturalisation par filiation

## Par **Fjoumier**, le **18/02/2019** à **18:03**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire pour connaître la procédure pour faire une demande de nationalité française.

Ma fille va faire 21 ans et possède actuellement la nationalité Angolaise. Elle vit avec moi depuis 10 ans maintenant, nous avons résidé à l'étranger pendant 7 ans. Elle est en licence de langue à l'université de Toulouse.

Sa maman est décédée lors de l'accouchement. Je suis français et domicilié en France. Nous sommes en possession de tous les documents officiels, certificats de naissance de ma fille ainsi que celui de sa maman et le certificat de décès de sa maman. (ils sont en cours de traduction actuellement). Est ce quelqu'un pourrai me dire si la naturalisation par filiation est possible, et si elle l'est, quelle est la procédure à suive.

Je vous remercie d'avance pour votre aide et conseil.

Cordialement

Franck

## Par youris, le 18/02/2019 à 19:01

bonjour,

si vous étiez français à la naissance de votre fille et durant sa minorité, votre fille est française.

je suppose que vous avez reconnu votre enfant dès sa naissance et que vous l'avez déclaré à l'état civil français.

la fiabilité de l'état-civil angolais doit être incertaine.

salutations

## Par Fjoumier, le 18/02/2019 à 19:07

Malheureusement non parce que ma fille est en Angola mais moi j'étais en afghanistan (humanitaire), et là j'ai perdu toute communication avec la famille. Je l'ai récupérée 11 ans plus tard. Histoire pas très simple je dois dire, ça prendrai du temps pour tout expliquer en

détail.		
Merci encore pour votre aide		